

Le communiqué du Conseil des ministres du 10 juillet 2019

Le Président de la République, son Excellence Monsieur Macky SALL a présidé ce mercredi 10 juillet 2019, le Conseil des ministres.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat a rappelé que la santé, composante essentielle du PSE, contribue au développement du capital humain.

Le Président de la République a ainsi évoqué la nécessité du relèvement du plateau médical, la qualité du service et l'instauration d'une politique rigoureuse tendant à assurer l'équilibre financier durable pour rendre viable les structures de santé.

Le Chef de l'Etat, évoquant la qualité de la prise en charge des urgences, a instruit le Ministre de la Santé et de l'Action sociale d'organiser une concertation avec les acteurs sur la qualité de la prise en charge des urgences.

Poursuivant sa communication, le Président de la République a rappelé la place centrale de la nouvelle Direction générale des Etablissements de Santé publics et privés, dans cette perspective.

Par ailleurs, le Chef de l'Etat a magnifié l'engagement du personnel de santé et a instruit le Ministre de la Santé et de l'Action sociale de mettre en place un mécanisme d'évaluation et de motivation des agents productifs et performants du secteur.

Le Président de la République, abordant la question de la préservation des forêts classées et de la sauvegarde impérative de la vocation agricole et maraîchère des Niayes, a requis le recensement intégral des zones forestières classées et indiqué au Gouvernement l'impératif de préserver notre patrimoine forestier, et de veiller à l'application rigoureuse de la réglementation en matière de procédures d'autorisations de lotissement et de construction.

Clôture sa communication, le Président de la République a informé le conseil de sa participation au sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), de son agenda et du suivi de la coopération et des partenariats.

Au titre des communications :

Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait une communication sur la situation internationale.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural a fait le point sur la pluviométrie, la campagne agricole, la mise en place des intrants et du matériel agricole.

Le Ministre de l'Éducation nationale a rendu compte de la mission effectuée auprès de l'UNESCO dans le cadre du G5 Sahel, portant sur l'accélération des progrès dans l'éducation des filles ;

Le Ministre du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises a fait une communication la participation du Sénégal au Sommet extraordinaire organisé par l'Union africaine sur la Zone de libre-Echange continentale (ZLECAf).

Le Ministre, en charge du Suivi du Plan Sénégal Emergent (PSE) a fait le point sur le suivi des projets et réformes phares du PSE.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a adopté:

- le projet de décret abrogeant et remplaçant les articles 3 et 6 du décret 2016-1252 du 08 septembre 2016 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence nationale des chemins de Fer (ANCF) ;
- le projet de décret fixant le régime d'adoption des conventions de financement, des accords de partenariat et engagements de l'Etat

Au titre des mesures individuelles le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Monsieur El Hadji Magatte SEYE, Conseiller des Affaires étrangères, matricule de solde n°615 893/G, précédemment Ambassadeur, Conseiller diplomatique de Monsieur le Président de la République, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République française, avec résidence à Paris, en remplacement de Monsieur Bassirou SENE, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Martin Pascal TINE, Enseignant chercheur, matricule de solde n°686 983/Z, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal près du Saint-Siège, avec résidence à Rome ;

Monsieur Mamadou Moustapha LOUM, Conseiller des Affaires étrangères, matricule de solde n°519 434/H, est nommé consul général de la République du Sénégal à Madrid (Royaume d'Espagne, en remplacement de Monsieur Abdou Khadir AGNE, appelé à d'autres fonctions ;

Madame Anta Sané, titulaire d'un doctorat en Sciences politiques, est nommée Secrétaire général du Conseil économique social et environnemental, en remplacement de Monsieur Ibrahima Thioye ;

Madame Seynabou DIOUF, Ingénieur agronome, matricule de solde n°619 305/F, est nommée Directeur de l'Evaluation des Programmes et Projets au ministère du Développement communautaire, de l'Equité sociale et territoriale ;

Docteur Ousmane GUEYE, Médecin, Economiste de la Santé, matricule de solde n° 619 816/A, est nommé Directeur du Service national de l'Education et de l'Information pour la Santé au Ministère de la Santé et de l'Action sociale, en remplacement du Docteur Kémo DIEDHIOU, appelé à d'autres fonctions ;

Madame Amy MBACKE, Spécialiste en gestion des ressources humaines, matricule de solde 704844/C est nommée, Directeur de l'Administration générale et de l'Equipeement au ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Artisanat.

Fait à Dakar le 10-07-2019

Le Ministre Porte-Parole du Gouvernement

Ndèye Tické NDIAYE DIOP